

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À l'alinéa 46, supprimer les mots :

« prononcée par la chambre disciplinaire de première instance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.